

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du treize avril deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 07 avril 2026, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Laurent HARMEL, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
33	2	0	2

Objet :  
FO-1 - Demande  
d'autorisation de  
défrichage dans le  
cadre de la création  
d'un crématorium

**PRÉSENTS** : Laurent HARMEL, Corinne REGLAIN, Damien ABAD, Dominique BEY, Assad AKHLAFA, Anne BURGAUD MOREL, Khalil KANDARA, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Sabrina LATRECHE, Sefa KOCABAS, Emine CETIN BEDIR, Najim JEBARI, Christine PIQUET, Antoine LUCAS, Laurence PIQUET, Denis PONCET, Catherine FOURMOND, Omrane FELIGHA, Marie-Laure LESCUYER, Frédéric BERNARD, Yamina GRANDCLEMENT, Laurent CHÉRIGIÉ, Julien MARTINEZ, Ebru CIVIL-BASPINAR, GÜVENC YILMAZ, Nadia SEKKAI, Loan VAN GELE, Loïc MONNIER, Marie-Julie JACQUET-LEVAL, Isabelle ROY DE MONNERON,

**REPRÉSENTÉS** : Caroline MATHON (pouvoir à Dominique BEY), Béatrice PERRIN (pouvoir à Christine PIQUET),

**ABSENTS** : /

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

\_\_\_\_\_

Madame Marie-Claire EMIN est nommée secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

Monsieur Amaury VEILLE, rapporteur, rappelle au Conseil municipal que la société OGF, délégataire du projet, envisage la construction d'un crématorium à proximité du nouveau cimetière d'Oyonnax.

Le projet est localisé sur les parcelles cadastrées B 337, d'une superficie totale de 104 235 m<sup>2</sup> et B 326, d'une superficie totale de 20 122 m<sup>2</sup>. La demande portera sur une emprise d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont classées en zone UE (équipements publics) dans le PLUi-H en vigueur.

Le projet étant susceptible de relever du régime de l'autorisation de défrichage au sens des articles L.341-1 et suivants du Code forestier, il y a lieu de solliciter l'autorisation correspondante auprès de Monsieur le Préfet de l'Ain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code forestier et notamment les articles L341-1 et suivants,

Considérant l'intérêt général du projet,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Objet :  
FO-1 - Demande  
d'autorisation de  
défrichement dans le  
cadre de la création  
d'un crématorium

- Décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Ain une autorisation de défrichement pour les parcelles cadastrées B 337 et B 326, dans la limite de l'emprise précitée,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier correspondant,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande ainsi qu'à la mise en œuvre de la décision qui en résultera.

Fait à Oyonnax, le 13 avril 2026

Secrétaire de séance,

Marie-Claire EMIN

Le Maire,



Laurent HARMEL

Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **14 AVR. 2026**
- par sa publication le **14 AVR. 2026**

Le Maire

